

COMMENT FONCTIONNE NOTRE ASSURANCE LOUEUR EN MEUBLE
08/04/2017

A l'adhésion initiale:

- Quel que soit le moment de l'année de votre adhésion initiale, l'assurance commence à minuit le lendemain
- Si c'est **AVANT le 01/07**, le prix indiqué est le prix annuel. C'est ce prix qui vous est facturé
- Si c'est **APRES le 01/07** le prix indiqué est le prix pour 6 mois. C'est ce prix qui vous est facturé.
- Dans tous les cas, votre assurance s'arrête automatiquement le 31 Décembre suivant
- Vous n'avez rien à calculer. Le prix indiqué est calculé automatiquement.

Au renouvellement :

- **Le renouvellement n'est pas automatique. Il n'y a pas de tacite reconduction.** C'est vous qui décidez de renouveler ou pas.
- Vous recevez de notre part par mail à partir du 01/12, le lien pour renouveler
 - Si vous payez avant le 31/12, le renouvellement est validé pour une autre année sans interruption des garanties
 - Si vous payez après le 31/12, la garantie repartira le lendemain à minuit de votre paiement après une interruption des garanties entre le 01/01 et le moment du paiement. Tout sinistre qui aurait son origine dans cette période ne sera pas garanti
 - Si vous ne payez pas du tout, vous n'avez aucune formalité à faire pour la résiliation . Votre assurance s'est arrêtée automatiquement au 31 Décembre